

Arrêté ministériel du 22 janvier 1931 mettant à la disposition de l'autorité communale une dépendance du domaine public

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	22 janvier 1931
Publication	Journal de Monaco du 29 janvier 1931 ^[1 p.3]
Thématiques	Commune de Monaco ; Propriété des personnes publiques et domaine public

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1931/01-22-L002338@1931.01.30>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 1916 réglementant les occupations dans un intérêt privé des parties ou dépendances du domaine public ;

Article 1er

La salle en sous-sol du boulevard Prince-Pierre, près le pont de Sainte-Dévote, est mise à la disposition de l'autorité communale qui en assurera la gestion dans les conditions prévues à l'arrêté, à la lettre et à la délibération du conseil communal susvisés.

Cette concession est accordée moyennant une redevance de principe de un franc par an.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 29 janvier 1931

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1931/Journal-3818>